



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zona

Question écrite n° 31263

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'engagement de plusieurs pays de l'Union européenne dans la recommandation et le remboursement de la vaccination de l'adulte en incluant la vaccination zona dans le calendrier de vaccination vie entière. Il lui demande de lui indiquer si la France entend aussi s'impliquer dans cette démarche.

Texte de la réponse

Le zona est une maladie infectieuse due au virus zona-varicelle (VZV) qui est la manifestation de la récurrence du VZV chez les sujets ayant fait, des années auparavant, une varicelle. Après cette primo-infection, le VZV persiste à l'état latent dans les ganglions nerveux. Le zona se manifeste par une éruption caractéristique de topographie unilatérale, suivant le trajet d'un nerf. Il existe, à côté des douleurs de la phase aiguë, des douleurs persistantes au-delà de 90 jours dans environ 10 % des cas ; on parle alors de douleurs post-zostériennes. Le zona est une affection dont l'incidence augmente de façon importante après l'âge de 60 ans. Les douleurs post-zostériennes surviennent d'autant plus fréquemment que le zona survient à un âge avancé. Un vaccin contre le zona (vaccin à virus vivant atténué) a obtenu en 2006 une autorisation de mise sur le marché avec comme indication, la prévention du zona et des douleurs post zostériennes chez les sujets de 50 ans et plus. Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) a été saisi en 2006, conformément à la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui précise que « la politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé qui fixe les conditions d'immunisation, énonce les recommandations nécessaires et rend public le calendrier des vaccinations après avis du Haut conseil de la santé publique ». Dans son avis du 5 décembre 2006, le CSHPF n'a pas recommandé la vaccination large par le vaccin contre le zona. Cet avis devait être reconsidéré dès que des données sur l'efficacité à long terme de la vaccination et l'intérêt d'un éventuel rappel vaccinal seront disponibles. C'est ainsi que le Haut conseil de santé publique (HCSP), qui remplace le CSHPF depuis le 14 mars 2007, réévalue actuellement cet avis et devrait rendre ses conclusions avant la fin du premier trimestre de l'année 2014.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31263

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6782

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1042